Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-200065621-20260424-LPDC_26_04_26-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DES PORTES DU COGLAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à vingt heures, le Conseil municipal, *légalement convoqué en date du vingt avril avec affichage à la porte de la Mairie,* s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Aymar de Gouvion Saint Cyr, Maire des Portes du Coglais.

Nombre de membres
- En exercice : 23
- Présents : 18
- Votants : 23

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :

de GOUVION SAINT CYR Aymar	P	JOUDET Stéphanie	P
SALIOT Véronique	P	BOIROUX Céline	P
HARDY Gildas	P	BOUTEILLER Anthony	P
LEMONNIER Tiphaine	P	DUSSAUX Sophie	P
GOUDAL Patrice	P	DENOUAL Cindy	R
MONTEMBAULT Mélanie	P	PERRODIN Laura	P
VALLÉE Pascal	P	PIROTAIS Jean-Pierre	P
LECÈNE Yoann	R	MARIE Murielle	P
BRARD Hervé	P	CELLIER CHENOIR Lydie	P
JUILLARD Patrick	P	PIERRE Stéphane	P
LEBON Catherine	R	LE BAIL Gwénaëlle	R
BOURGEON Stéphane	R		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour
LECÈNE Yoann	de GOUVION SAINT CYR Aymar	Ensemble de la séance
LE BAIL Gwénaëlle	CELLIER CHENOIR Lydie	Ensemble de la séance
BOURGEON Stéphane	JOUDET Stéphanie	Ensemble de la séance
LEBON Catherine	SALIOT Véronique	Ensemble de la séance
DENOUAL Cindy	GOUDAL Patrice	Ensemble de la séance

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme Sophie DUSSAUX a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-200065621-20260424-LPDC_26_04_26-DE

Délibération n° 26.04.26

PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT
RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES
Catégorie B ou C

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,
Vu le budget,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée :
Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
Afin d'anticiper le départ en retraite, du responsable des services techniques, il convient de créer un nouvel emploi.

Le Maire propose à l'assemblée :
La création d'un emploi permanent de responsable des services techniques catégorie B ou C à temps complet (35/35ème) à compter du 1er septembre 2026 pour assurer les fonctions de responsable.
Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades :

Catégorie B : Technicien
ou
Catégorie C : Agent de maîtrise principal
Agent de maîtrise

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en fonction de la grille indiciaire du grade de recrutement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention) :
- Accepte la création d'un poste d'un emploi permanent de responsable des services techniques à compter du 1er septembre 2026,
- Inscrit les crédits nécessaires au budget de la collectivité,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
Le Maire,

MAIRIE DE LES PORTES DU COGLAIS Ille-et-Vilaine

Aymar de GOUVION SAINT CYR

Mairie
1 rue Saint Melaine
35460 Les Portes du Coglais
02.99.98.63.77
mairie@lesportesducoglais.fr